



Service : Secrétariat de la Bourgmestre et des Echevins

n/réf. : CS/CBR

v/réf. :

Annexe(s) : 1

Objet : Plan de relance - Aide financière directe

Chère Madame, Cher Monsieur,  
Chers commerçants,

Ces six premiers mois de l'année 2020 ont été particuliers, suite à la pandémie du Covid 19 et les mesures sanitaires imposées par le Conseil National de Sécurité: le confinement, les fermetures forcées.

Ces fermetures ont fortement impacté les activités économiques. C'est pourquoi, sur proposition du Collège communal, le Conseil communal, réuni en sa séance du 9 juillet dernier, a décidé d'octroyer une aide financière directe aux commerces qui ont bénéficié d'une indemnité Covid 19 de la Région wallonne, à concurrence de 10 %.

Cette intervention financière se fera sur la base du formulaire, joint en annexe, à compléter et de la preuve de paiement du subside de la Région wallonne. Les documents devront être renvoyés, avant le 20 août 2020 au plus tard, à l'Administration communale ou par e-mail à [carine.briatte@ac-quevy.be](mailto:carine.briatte@ac-quevy.be).

Convaincus que ce soutien vous aidera au mieux, nous vous prions de croire, chère Madame, cher Monsieur, chers commerçants, en l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collège communal,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Christine SEVERYNS

Florence LECOMPTE

